

== TAXE D'HABITATION ==		DATES =	
-- ABATTEMENTS	. Pour charges de famille - Taux minimums ou majorés . 1 & 2 personnes à charge	20	25/09/08
	" " " " 3 & +	15	
	- Regime spécifique Alsace-Moselle		
	- Taux différents du droit commun.....		
	. Général à la base - Régime normal	05	28/09/17
	. Général à la base - Régime différent du droit commun		
	. Spécial à la base		
	. Spécial Handicapés à la base	10	25/09/08
	Exonération des meublés de tourisme en ZRR <- meublés de tourisme		
	<- chambres d'hôtes		
-- Assujettissements à la TH des logements vacants depuis plus de 2 ans			
-- Suppression neutralisation transfert département (1411-II quater)			28/09/17
-- Suppression neutralisation transfert MGP (1411-II quinquies)			28/09/17
-- Institution de la taxe sur les résidences secondaires (1407 ter)			
== FONCIER BATI ==		DATES =	
-- EXONERATIONS DE 2 A 5 ANS DES ENTREPRISES (1383 A)			
	. création d'entreprises (art.44-6)	durée : 2 ans	100 24/06/96 *
	. reprise d'entreprises industrielles en difficulté (art.44-7)	durée : 2 ans	100 24/06/96
	. création ou reprise d'entr. indus. en difficulté (art.44-15)	durée : 2 ans	100 24/06/96
-- EXONERATIONS			
	. des installations de lutte contre la pollution des eaux (art.1518 A)		
	" " " " de l'atmosphère (art.1518 A)		
	. de 50% de la valeur locative des bâtiments de recherche industrielle (art.1518 A quater)		
	. de 30% de la valeur locative des locaux industriels transformés en Lofts (art.1518 A ter)		
	. des bâtiments produisant biogaz, électricité, chaleur par méthanisation (art.1387 A)		
	. Constructions financées avec les prêts aidés par l'Etat	durée : .. ans	
- Exonération totale ou partielle des logements			
	{ acquis avec le concours de l'Etat	durée : .. ans	
	{ faisant l'objet d'un bail à réhabilitation	durée : .. ans	
	{ anciens économes en énergie (art.1383 OB)		
	{ nouveaux économes en énergie (art.1383 OB bis)	durée : .. ans	
	{ en périmètre de plan de prévention risques technologiques (art.1383 G)		
	{ en zone risques miniers (art.1383-G-ter).....		
	{ en zone risques santé, sécurité, environnement (art.1383-G-bis).....		
	{ en zone lutte contre l'exclusion (art.1388-quinquies A).....		
	{ pollution environnementale (art.1388-quinquies B).....	50	
	{ abattement bail reel solidaire (art.1388-octies).....	30	
- Suppression de l'exonération de deux ans { pour tous les locaux d'habitation			
	{ seulement pour ceux qui ne sont pas financés par des prêts aidés par l'Etat .		23/06/16
- Exonération totale bâtiments affectés à la déshydratation des fourrages (art.1382 B)		100	
- Exonération totale des jeunes entreprises innovantes ou universitaires (art.1383 D)		100	
- Suppression de l'exonération de droit applicable			
	<- dans les zones franches urbaines		
	<- dans les bassins d'emploi à redynamiser		
	<- dans les quartiers prioritaires		
	<- dans les locaux des Ets Publics Fonciers		
	<- aux ports maritimes au delà de ..%		
	<- dans les logements pris à bail à réhabilitation.....		
	<- dans les logements sociaux acquis depuis 1998.....		
	<- dans les logements sociaux détenus par EPINORPA.....		
- Exonération des pôles de compétitivité			
- Exonération en Zone Restructuration Defense (art.1383 I)			
- Etablissements participant au Service Public Hospitalier (art.1382C)		100	
- Logements acquis en vue de leur location en ZRR (art.1383E)		100	
- Exonération de la valeur locative :			
	. des hôtels en ZRR		
	. des meublés de tourisme en ZRR		
	. des chambres d'hôtes en ZRR		
	. des logements en campus		
	. des logements issus de la transformation de bureaux		
	. des équipements déchets non dangereux (1382 F CGI).....		
- Exonération des locaux occupés par une maison de santé (1382 C bis).....		durée : .. ans	
-- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Institution de la taxe par l'EPCI L863			11/10/11
-- Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (art.1522 bis)			
-- Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Institution de la redevance			
	Institution de la redevance par le syndicat mais perçue par l'EPCI		
-- Taxe de balayage (art.1528).....			
-- Taxe sur les pylones : perception en lieu et place de la commune par l'EPCI L863			
-- Taxe sur les friches commerciales (art.1530)			
-- Taxe de prévention des inondations (art.1530 bis)			
-- " " " " instituée par l'EPCI			
-- Lissage de l'augmentation des VL des logements (art.1517-I-1)			
== FONCIER NON BATI ==		DATES =	
- Exonérations temporaires {	Terrains nouvellement plantés en noyers	durée : .. ans	100
	{ Terrains plantés en arbres truffiers		100
	{ Terrains plantés en oliviers		100
	{ Terrains plantés en vergers ou vignes	durée : .. ans	100
	{ ORE (Obligation Réelle Environnementale)		
	{ Terrains en agriculture biologique		100
- Dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs		durée : .. ans	
- Majoration des terrains constructibles (de 0,01 à 3 euros)			
- valeur forfaitaire par mètre carré de la majoration de plein droit			
- suppression de la réduction de 200 mètres carrés			
- Transfert TAFNB (taxe additionnelle à la TFNB) à l'EPCI L863			

(Suite page suivante)